

Mémoire adressé au
Conseil du patrimoine culturel du Québec

Renaissance d'un patrimoine inconnu ou oublié :
un jardin potager et fruitier dans les grands domaines

Nicole Dorion-Poussart, M.A. (histoire)

13 mars 2013

Ce mémoire rappelle que les grands domaines de Sillery ont été intensément utilisés à des fins agricoles du 17^e au 20^e siècle. Cette activité n'était pas un simple passe-temps pour les propriétaires : l'exploitation agricole du Séminaire de Québec dans le fief Saint-Michel assurait subsistance aux élèves et aux pères tandis que celle de William Rhodes offrait du travail à des résidents de Sillery. Les fleurs et les légumes cultivés dans le domaine Benmore étaient écoulés sur les marchés locaux.

Ce mémoire souligne l'importance de faire renaître ces valeurs patrimoniales et de protéger les espaces verts des anciens domaines de Jésus-Marie et Benmore, en y intégrant un jardin potager et fruitier à l'intérieur d'un parc public.

Nicole Dorion-Poussart est l'auteure du livre *Voyage aux sources d'un pays – Sillery, Québec*, Éditions GID, 2007, 345 p. et elle est membre émérite de la Société d'histoire de Sillery.

Un jardin potager et fruitier à Sillery

1. Mise en contexte

Le *Plan de conservation du Site patrimonial de Sillery* proposé par le Conseil du patrimoine culturel du Québec, le 8 février dernier, résume bien la trame historique du site dans sa section 2. *Survol du Site patrimonial*. On y rappelle notamment un aspect important, mais largement méconnu ou oublié dans notre mémoire collective. Il s'agit de l'utilisation effective et réelle qui a été faite de ce territoire depuis des siècles : la pratique de l'agriculture.

À la page 15 du document, on peut lire : « Seuls propriétaires de la Seigneurie de Sillery depuis 1699, les Jésuites occupent une résidence bâtie au début du siècle sur le site de l'ancienne mission, soit l'actuelle maison des Jésuites de Sillery. Les installations comprennent la chapelle de Saint-Michel, une maison pour le fermier et une grange étable servant aussi d'écurie. Le domaine seigneurial comporte des terres en culture et des prairies, un jardin, une cour et un verger. »

À la page 16 : « Malgré l'achat d'une partie des propriétés des Jésuites et du Séminaire de Québec par l'élite locale, le territoire demeure agricole jusqu'à la fin du 18^e siècle. »

À la page 17 : « Entre 1830 et 1850, le domaine seigneurial de Sillery est divisé en vastes propriétés (Beauvoir, Clermont, Cataraqi, Benmore et Sous-les-Bois). En plus d'une résidence principale, ces nouveaux domaines comprennent des bâtiments agricoles, incluant granges, écuries, remises et ateliers et des logements pour les employés. »

Des activités agricoles ont donc perduré tout au long du Régime français, puis se sont poursuivies pendant le 19^e siècle avec les industriels du bois établis sur le plateau, dans de grands domaines jardiniers.

Somme toute, du 17^e au 20^e siècle, l'utilisation du territoire visé par le *Plan de conservation* s'est essentiellement concentrée sur la pratique de l'agriculture.

À ma connaissance, il n'existe aucune description détaillée de cette pratique pendant le Régime français. Sa présentation ne peut donc qu'être succincte. Par ailleurs, elle a été fort bien documentée par sir James McPherson Le Moine à l'époque des industriels du bois. Cet amant de la nature, écrivain prolifique et grand défenseur du patrimoine, a vécu à Sillery dans son domaine Spencer Grange, de 1864 à 1912.

Aussi, afin de dégager une meilleure compréhension de l'activité agricole à cette époque, permettez-moi de reproduire le témoignage du naturaliste Léon Provencher, contemporain de William Rhodes, propriétaire du domaine Benmore, que l'on retrouve dans James McPherson Le Moine, *Monographies et Esquisses*, 1881, pp 198-200.

« Les trois pièces de fraises réunies peuvent former une aire de quatre arpents environ. Les pieds sont à une distance de 12 à 15 pouces dans le rang, et les rangs sont espacés de deux à trois pieds les uns les autres. Partout le terrain est dans un état de parfaite propreté, et chaque pied ou talle est entouré d'un fort lien en paille, afin que, dans les pluies, les fruits ne soient pas souillés par la boue que les gouttelettes font jaillir en tombant. Cette paille ne contribue pas peu

aussi à entretenir une fraîcheur bien nécessaire aux plants dans le temps de sécheresse. Le sol, de sa nature, est léger et assez pauvre : mais de copieux engrais viennent de temps à autre raviver sa force de production lorsqu'elle commence à s'affaiblir. Toutefois, le sol ne nous a paru que médiocrement engraisé, et cependant les plantes et les fruits étaient partout d'une vigueur qui ne laisse rien à désirer. Dans certains endroits où la cueillette n'avait pas été faite depuis quelques jours, l'abondance des fruits était telle qu'elle pouvait défier toute compétition ; et malgré cette abondance, ces fruits étaient juteux, savoureux, et d'un volume parfois extraordinaire. Les espèces auxquelles on donne la préférence sont entre autres la *Jacunda*, le *Triomphe de Gand*, la *Wilson's Albany* et la *Wilson's Seeding* (Filmores, Birr's New Pine).

On emploie de 20 à 25 femmes, tous les deux ou trois jours, pour la cueilte de fraises. Les fruits sont recueillis dans de petites boîtes carrées que le colonel fait venir des Etats-Unis, chaque boîte contenant environ une pinte. On donne aux cueilleuses 4 centins par boîte ; et plus d'une d'elles à ce prix gagne jusqu'à \$1.50 dans environ trois-quarts de jour. Ces fraises se vendent 25 centins la boîte sur nos marchés ; mais toute la récolte est vendue d'avance par contrat à un marchand qui, comme on le comprend, peut trouver dans ce prix un profit raisonnable sur ce qu'il paye au producteur.

Le colonel croit pouvoir fournir cette année environ 16,000 boîtes de fraises, et tout indique, quoique ce ne soit encore qu'au début, que la production pourrait aller bien au-delà /.../ J'ai pu remarquer aussi, à côté de son champ de fraises, des pièces d'asperges, de rhubarbe, etc., de dimensions assez considérables.

Si après avoir savouré les délicieuses fraises du colonel et admiré les nombreuses et rares fleurs de ses parterres, vous passez à sa porcherie, vous ne serez pas moins étonné. Pour peu que vous soyez tant soi peu cultivateur, de pouvoir compter là 143 individus de l'espèce porcine des plus belles races connues. La construction de la bâtisse, sa distribution, son aménagement, tout annonce ici l'éleveur intelligent et l'économiste entendu. On paie \$200 par année pour les restes d'un de nos grands hôtels de la cité ; ces restes, têtes, tronçons de poissons, de volailles, légumes, débris, etc., sont jetés dans une chaudière et mélangés avec un peu de son, pour la nourriture des porcs, qui engraisent à vue d'œil avec ce régime. Et comme toutes les parties doivent se tenir, dans une exploitation rurale, on apporte de la terre d'une savane voisine, pour en couvrir d'une forte couche les cases extérieures des porcs. Cette terre, fouillée et pétrie par les animaux, imprégnée de leur urine et mêlée à leurs excréments, forme un engrais d'une excellente qualité pour rendre au sol les sucs que la culture lui a enlevés. »

Quelques décennies plus tôt, dans les années 1830, le marchand de bois Henry Atkinson, avec l'aide de son jardinier écossais, Peter Lowe, avait aménagé le domaine jardinier Spencer Wood (aujourd'hui Bois-de-Coulonge) au cœur de l'ancienne châtellenie de Coulonge.

En 1846, Peter Lowe présente dans son *Journal* une liste étonnante des légumes, des fruits et des fleurs qui étaient cultivés à Spencer Wood tout au long de l'année, dans les jardins pendant l'été et dans les serres chaudes pendant l'hiver. On retrouve les légumes suivants : pomme de terre, carotte, navet, oignon, asperge, poireau, artichaut, chou de Bruxelles, céleri, endive, chou-fleur, brocoli, concombre, chou, champignon et

persil ; les petits fruits de la région – framboise, bleuet, groseille – la rhubarbe, les pommes ainsi que des fruits exotiques tels que pêche, poire, cerise, melon, figue, raisin de Corinthe et autres variétés de raisin ; les fleurs, notamment les azalées, rhododendrons, dahlias, digitales, hydrangés, cactus...

2. Proposition

Je propose l'établissement d'un jardin potager et fruitier dans les grands espaces verts des anciens domaines de Jésus-Marie et Benmore, un projet qui s'inscrit au cœur même du patrimoine de ces espaces. Le jardin pourrait être conçu et construit dans un respect intégral des dimensions historiques, physiques, culturelles, socio-économiques et esthétiques des lieux.

Ce faisant, ces espaces verts, qui possèdent une valeur patrimoniale inestimable, seraient sauvegardés pour le bien-être physique et mental des citoyens et des générations futures.

Ma proposition est rigoureusement conforme aux trois orientations fondamentales du *Plan de conservation*, telles que libellées à la page 69.

1. Préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial.
2. Privilégier le traitement minimal.
3. Assurer la continuité à travers les changements.

Elle prend place dans une philosophie bien contemporaine qui prône une production agricole locale et moins industrielle. En effet, une agriculture urbaine basée sur des principes écologiques est souhaitée par des citoyens de plus en plus nombreux au Québec, en Amérique du Nord et en Europe, qui demandent une nourriture plus saine produite et distribuée localement.

L'année dernière encore, en 2012, plusieurs résidents de Sillery cultivaient des légumes dans un jardin communautaire créé il y a plus de 30 ans sur une parcelle du domaine des religieuses de Jésus-Marie, près de la rue Narcisse-Roy. La présidente actuelle du Jardin communautaire de Sillery m'a mentionné que la surface cultivée mesure quelque 12,000 pieds carrés.

Si les espaces verts étaient mis à la disposition des citoyens - ou d'une coopérative agricole, qui en assurerait l'exploitation – ils constitueraient un projet communautaire d'envergure des plus innovateurs dans la région de Québec. Le projet pourrait aussi avoir une mission éducative en accord avec celle des sœurs de Jésus-Marie, qui ont inauguré leur maison d'enseignement en 1870.

James McPherson Le Moine offre cette description séduisante du lieu :

« Sous le dôme d'un bocage épais se cache à quelques milles de Québec, sur le chemin de Cap-Rouge, une élégante et modeste habitation, que le regard du passant devine au fond d'une longue allée, couverte d'ombrage. Cette résidence* où vivait naguère une de nos familles canadiennes les plus connues et des plus estimées – celle de M. Errol Boyd Lindsay – s'efface entièrement

aujourd'hui devant un vaste et superbe édifice qui se nomme le couvent de Jésus-Marie.

Au milieu des érables et des chênes, où les oiseaux faisaient leurs nids, s'est élevé un nid de science et de vertu, où d'autres oiseaux voltigent et babillent. Une pièce d'eau pourvue de légères nacelles pour les élèves, de beaux parterres, des balcons, des alcôves de verdure ajoutent un charme indicible au paysage. »

* Il s'agit de l'ancienne *villa Sous-les-Bois* érigée par le marchand de bois George Pemberton en 1841. La villa est aujourd'hui encastrée au centre d'ailes importantes qui ont été ajoutées par les sœurs de Jésus-Marie.

3. Retombées communautaires et publiques

En plus de constituer un projet rassembleur pour les Sillerois et les citoyens de la région de Québec, les grands espaces verts aménagés en un jardin potager et fruitier – dans lequel seraient intégrées des fleurs comestibles et des fines herbes – pourraient devenir un pôle d'attraction pour les personnes qui déambuleraient sur le sentier patrimonial projeté le long de la falaise depuis la pointe à Puiseaux jusqu'au parc Beauvoir.

Je suggère d'ailleurs de nommer ce sentier *Promenade James McPherson Le moine*, en souvenir de l'illustre citoyen qui a conservé la mémoire des grands domaines de Sillery dans de nombreux écrits.

Le jardin potager et fruitier des grands domaines serait également un pôle d'attraction pour les marcheurs et les coureurs qui y parviendrait en empruntant, depuis la Promenade Champlain et le chemin du Foulon, une des futures *charcottes* aménagées dans la falaise boisée de Sillery. Le jardin potager et fruitier deviendrait un attrait touristique fort intéressant.

Le jardin potager et fruitier est un concept novateur, utilitaire, éducatif et esthétique, entièrement en harmonie avec la dimension patrimoniale du territoire concerné.

4. Pérennité des espaces verts

Dans leurs présentations vidéo qui ont été mises en ligne le 7 mars dernier sur le site <http://enrichirlepatrimoinedesillery.com/>, le promoteur Marc Simard et l'architecte Pierre Martin mentionnent qu'il y aura : « 90 % de la superficie au sol libre de toute forme de développement, soit 12,20 hectares. »

M. Simard indique également une volonté de collaborer à la création d'un Parc des grands domaines, comme le souhaite la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery. Écoutons-le : « *Comment intégrer les terrains qui restent, et qui nous appartiennent, dans un éventuel Parc des grands domaines et, là-dessus, j'ai une ouverture* », dit M. Simard.

Ma proposition d'aménager un jardin potager et fruitier est tout à fait compatible avec la création d'un parc. Les deux cohabiteraient de façon harmonieuse.

Afin d'assurer que ces 12,20 hectares demeurent « libres de toute forme de développement », et cela à perpétuité, et qu'ils soient considérés comme territoire public accessible pour tous, il est extrêmement important que les déclarations de M. Marc Simard soient enchâssées dans un document légal.

Il y a déjà eu un cas semblable dans l'histoire de Sillery. Il remonte au mois de juin 1854, lorsque le marchand de bois Henry Atkinson cède son domaine Spencer Wood au gouvernement fédéral. Atkinson fit alors inscrire – dans l'Acte de vente no 12850 notarié devant Archibald Campbell – que la propriété devra être utilisée « *for the public uses of the Civil Government of the said Province of Quebec for ever* ».

Il conviendrait donc d'ajouter un avenant aux contrats de vente des domaines Benmore et Jésus-Marie, spécifiant qu'une superficie de 12,20 hectares est cédée, pour une somme symbolique, au gouvernement du Québec ou à la Ville de Québec, pour l'utilisation publique à perpétuité.

Grâce à la clairvoyance d'Henry Atkinson, les Québécois peuvent aujourd'hui se promener dans le magnifique parc du Bois-de-Coulonge – un coin de paradis unique dans notre ville.

Demain, ce seront nos enfants et nos petits-enfants qui nous remercieront d'avoir conservé ces grands espaces verts des anciens domaines Jésus-Marie et Benmore.

En résumé, je recommande :

- a) qu'un jardin potager et fruitier soit intégré dans les espaces verts des anciens domaines de Jésus-Marie et Benmore***
- b) qu'il y ait une garantie juridique de l'accessibilité publique, et à perpétuité, sur 90% du territoire qui serait laissé libre de construction à la suite d'un possible développement du Domaine Sous les Bois***

Nicole Dorion-Poussart, M.A. (histoire)

nicole.dorionpoussart@gmail.com

1237 avenue Maguire
Québec Qc. G1T 1Z1